

# Une permanence pour les agriculteurs à la sous-préfecture

Face à la crise que traverse le secteur agricole, le préfet Étienne GUYOT a réuni ce mercredi 28 février les sous-préfets, l'ensemble des services concernés (DRFIP, DDTM, le DDPP et l'OFB) et le conseiller départemental à l'accompagnement des entreprises en difficulté. **Des permanences multi-administrations permettant d'apporter un traitement individualisé à chaque agriculteur en difficulté sont mises en place au sein de chaque sous-préfecture.**

Il a été convenu que ces « permanences agricoles » ouvriront dès ce **vendredi 1er mars 2024 puis tous les vendredis de 14h à 16h**. Sur le Bassin d'Arcachon, la permanence se situe au sein de la sous-préfecture au 55 Boulevard du Général Leclerc à Arcachon.

**Les agriculteurs sont reçus sans rendez-vous** par le sous-préfet ou le secrétaire général de la sous-préfecture, ou par le chef du service agriculture, forêt et développement rural à la DDTM.

En complément, une **permanence téléphonique est maintenue** avec le conseiller départemental à l'accompagnement des entreprises en difficulté du **lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h au numéro de téléphone 06 17 22 70 81.**

Ces permanences visent à permettre une prise en charge personnalisée des agriculteurs et un échange sur toutes les difficultés que rencontrent les exploitants, avec l'objectif de résoudre rapidement les problèmes soulevés.

*« Comme le Gouvernement s'y est engagé, tout exploitant agricole ou viticole doit pouvoir trouver, en proximité, une écoute personnalisée et une solution rapide aux difficultés rencontrées ».*

*Étienne GUYOT, Préfet de la Gironde*